Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-D2025-062-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

# DÉCISION
# CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'AUDITORIUM DU CONSERVATOIRE DE L'ODYSSÉE À TITRE GRATUIT AVEC LE LYCÉE SAINT-PIERRE SAINT-PAUL DE DREUX

3.5 - Actes de gestion du domaine

GS/IG/PBF/NM
N°D2025-062

***Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,***

***Vu*** *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n°DRCL-BLE-2024278-0001 du 4 octobre 2024,*
***Vu*** *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu*** *le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L. 2125-1,*
***Vu*** *la délibération n°2022-326 du conseil communautaire du 12 décembre 2022 fixant les tarifs de location de l'auditorium du conservatoire de l'Odyssée et des salles de cours du Conservatoire à rayonnement intercommunal,*
***Vu*** *le 9° de la délibération n°2021-075 B du conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour décider de la conclusion et de la révision des prêts à usage quelle qu'en soit la durée,*
***Vu*** *la demande formulée par le lycée Saint-Pierre Saint-Paul de Dreux pour bénéficier de la mise à disposition à titre gratuit de l'auditorium du conservatoire de l'Odyssée,*
***Vu*** *le projet de convention avec le lycée Saint-Pierre Saint-Paul de Dreux pour la mise à disposition de l'auditorium du conservatoire de l'Odyssée,*

**Considérant** la demande du lycée Saint-Pierre Saint-Paul de Dreux de mise à disposition de l'auditorium du conservatoire de l'Odyssée, le mardi 11 mars 2025, afin d'y organiser la finale du concours d'éloquence et une conférence à destination des élèves de terminale,
**Considérant** qu'il s'agit de la première demande du lycée Saint-Pierre Saint-Paul de Dreux cette année pour disposer de l'auditorium du conservatoire de l'Odyssée en tant qu'établissement d'enseignement général situé sur le territoire de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux et que la manifestation répond aux critères de gratuité,
**Considérant** que la mise à disposition est consentie à titre gratuit conformément à la délibération du conseil communautaire n°2022-326 du 12 décembre 2022 fixant les tarifs de location de l'auditorium du conservatoire de l'Odyssée et des salles de cours du Conservatoire à rayonnement intercommunal,
**Considérant** la nécessité de définir par convention les conditions de cette mise à disposition,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250319-D2025-062-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2025
Publication : 19/03/2025

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 : DE CONCLURE** la convention de mise à disposition à titre gratuit de l'auditorium du conservatoire de l'Odyssée avec le lycée Saint-Pierre Saint-Paul de Dreux, le mardi 11 mars de 9h00 à 13h00, dans le cadre de l'organisation du concours d'éloquence et d'une conférence à destination des élèves de terminale.

**ARTICLE 2 : DE CHARGER** Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3 : DE PRÉCISER** qu'une ampliation de la décision sera notifiée au chef d'établissement, ou à son représentant, du lycée Saint-Pierre Saint-Paul de Dreux.

**ARTICLE 4 : D'INFORMER** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 19 MARS 2025

Le Président,

Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 19 MARS 2025